

# Commune de La Table

## Savoie

### Carte communale



### Rapport de présentation

## Révision n°1

Bernard TOUR  
Architecte urbaniste  
73190 Saint Baldoph

Projet	Février 2010
Enquête publique	22 juin au 27 juillet 2010
Approbation	2 septembre 2010

Le Maire, Eric KIEFFER





## SOMMAIRE

### I — ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

#### Situation

#### I.1 Etat initial de l'environnement

- I.1.1 Situation géographique, géologie
- I.1.2 Analyse paysagère
- I.1.3 Inventaire des éléments du paysage
- I.1.4 Capacité en eau potable
- I.1.5 Assainissement
- I.1.6 Risques naturels et technologiques
- I.1.7 La forêt

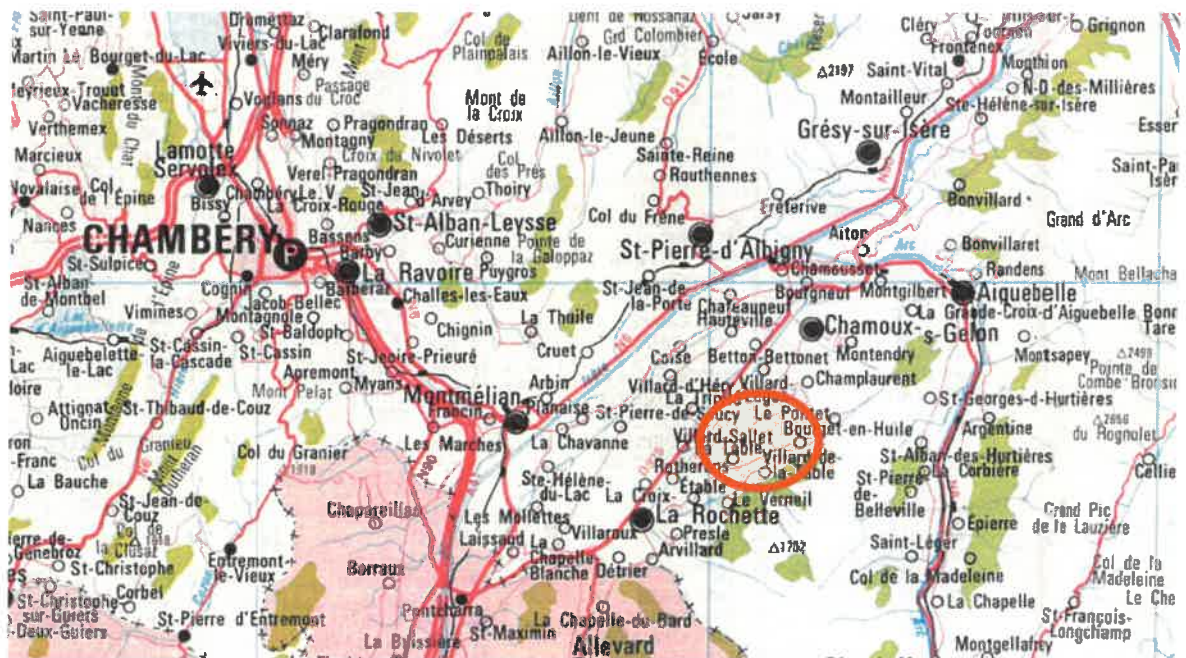
#### I.2 Prévisions de développement

- I.2.1 Population
- I.2.2 Logements / Rythme de construction
- I.2.3 Activités agricoles
- I.2.4 Autres activités économiques
- I.2.5 Finances communales

### II — LE PROJET COMMUNAL

- II.A Les choix retenus
- II.B Les objectifs de développement
- II.C Le projet communal

### SITUATION DE LA COMMUNE



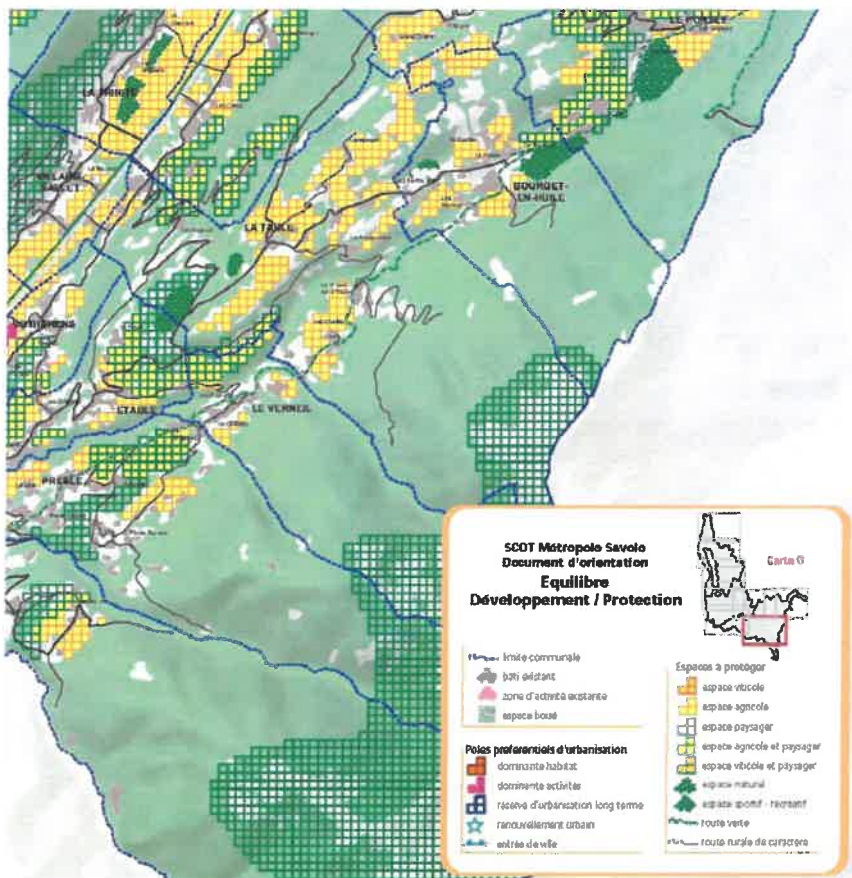
A l'extrémité Nord de la chaîne de Belledonne, la commune de la Table occupe une partie du versant Nord-Ouest du massif des Hurtières et de la vallée des Huiles, et descend jusqu'à la plaine du Gelon. Elle est située à 8 km au Nord-Est de la commune de La Rochette.

Elle est accessible par les RD 24 et 207 qui desservent la vallée des Huiles, depuis la plaine du Gelon jusqu'au col du Cucheron et la Basse Maurienne.

Les communes voisines sont:

- au Nord : Villard-Sallet, Villard-Léger, Champ Laurent, La Trinité
- à l'Est : Le Bourget-en-Huile, Saint Alban des Hurtières
- au Sud : Le Verneil
- à l'Ouest : Etable, Rotherens et Villard Sallet

La Table fait partie du canton de la Rochette. Elle est incluse dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de Métropole Savoie. Elle fait partie de la communauté de communes La Rochette - Val Gelon.



Entièrement situé en piémonts et zone de montagne, le territoire communal est assez vaste : 1485 ha. L'habitat se répartit dans une quinzaine de villages et hameaux.

L'activité économique, modeste, est basée sur l'exploitation du bois, l'agriculture et le tourisme vert.

Dotée d'une carte de MARNU jusqu'au 08.11.2001 et d'une carte communale approuvée depuis le 11 mai 2006, la commune a décidé de réviser sa carte communale (au sens de la loi SRU & UH) afin de poursuivre son développement.

# I- ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

## I.1 Etat Initial de l'environnement

### I.1 .1 Situation géographique - Géologie

La commune de la Table se situe en bordure Sud-Est de la Combe de Savoie et plus précisément du Val Gelon.

Morphologiquement, le territoire communal se développe sur le versant Nord-Ouest de la terminaison septentrionale de la chaîne de Belledonne et des Hurtières, depuis la plaine du Gelon (à 305 m d'altitude) jusqu'au sommet du Grand Chat (1992 m d'altitude), en passant par le plateau de l'Huile (à 860 m d'altitude).

L'habitat est réparti en de nombreux hameaux disséminés de part et d'autre du plateau de l'Huile, souvent à la faveur de replats glaciaires.

Le territoire communal occupe une partie du flanc occidental du Rameau Externe du Massif Cristallin de Belledonne.

A l'intérieur de la vaste boucle formée par le cours du Haut Gelon, qui délimite le Pic de l'Huile, le substratum géologique est constitué par des schistes marno-calcaires rapportés à l'ère secondaire. Il renferme localement des bancs de calcaires massifs gris bleu très durs, autrefois exploités en carrière (lieu dit la Roche).

Sur le versant du Champet, en rive gauche de la vallée du Haut Gelon, le substratum est formé de schistes métamorphiques. Dans ce secteur, une ancienne concession minière exploitait du minerai de fer et de manganèse.

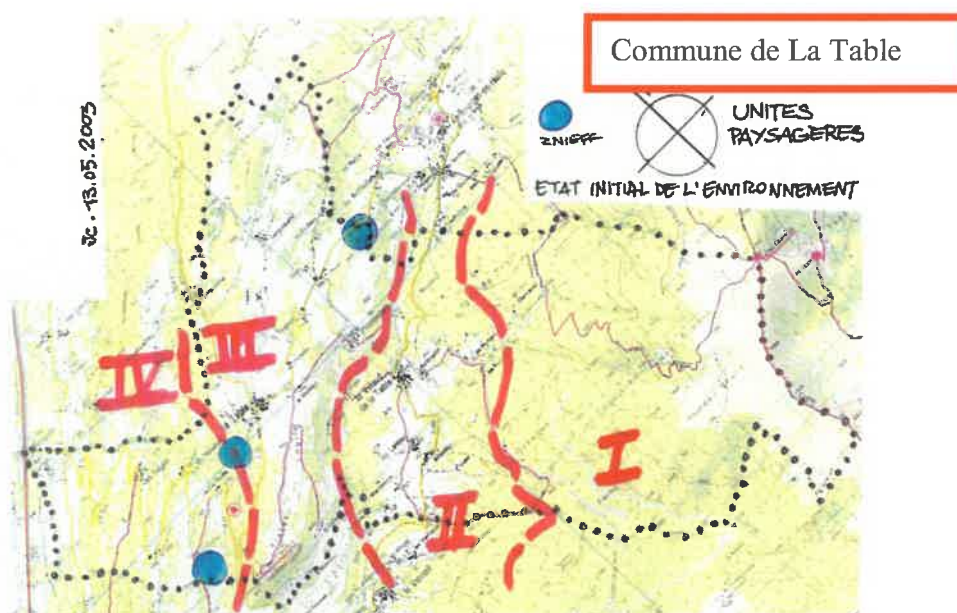
Au contact entre ces deux substrats (au niveau de la vallée du Haut Gelon, des Portiers à la Martinette) affleurent sporadiquement des formations triasiques, dolomies, cargneules, gypse (jadis exploité pour le plâtre aux Landaz), qui se signalent par des entonnoirs de dissolution (aux Landaz, aux Boissards).

Au quaternaire, les glaciers ont taillé les profondes dépressions de la Combe de Savoie et du Val Gelon, laissant en place sur les replats des moraines peu épaisses.

### I.1.2 Analyse Paysagère

L'étude de la structure du relief, du paysage et de l'occupation du sol permet de diviser le territoire communal en 4 unités paysagères, de haut en bas:

- I- La partie montagne du Grand Chat
- II - La vallée des Huiles
- III - Le plateau de la Table
- IV - Le versant du Val Gelon

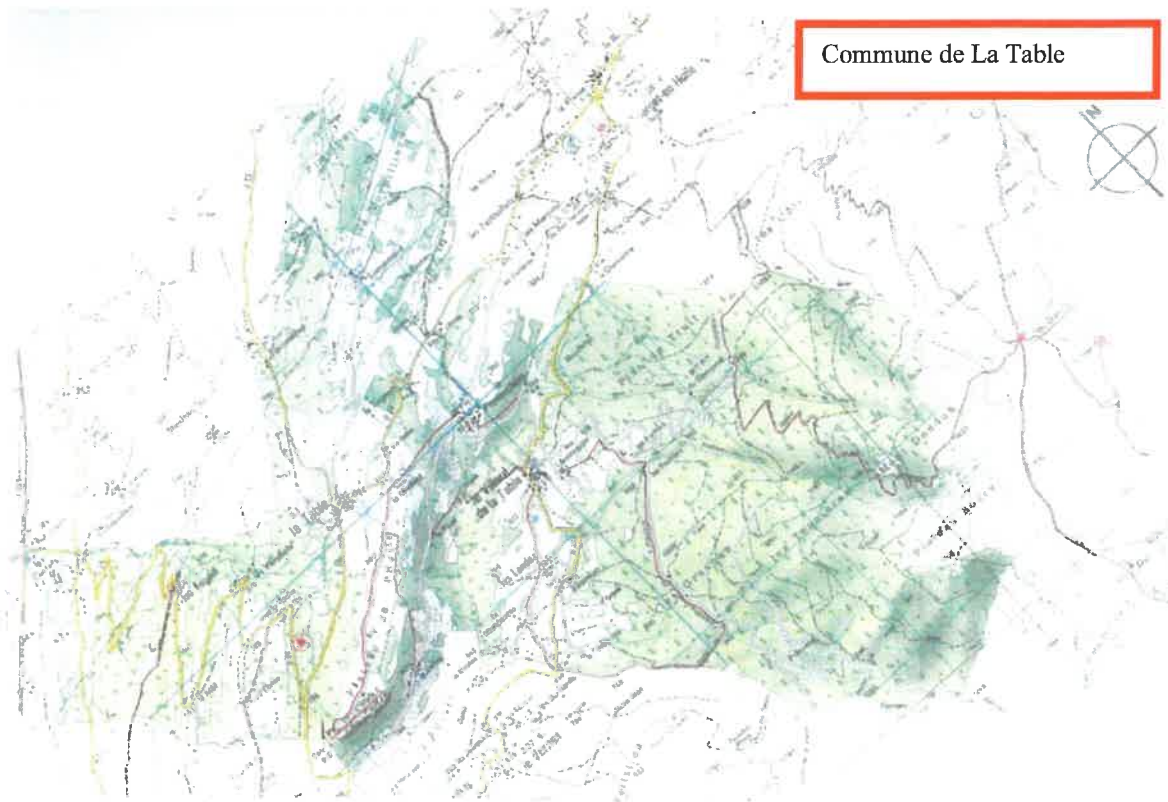


### I.1.3 Inventaire des éléments de paysage et objectifs d'aménagement

Espaces naturels à protéger :

#### a. La partie montagne du Grand Chat

Elle occupe 1/3 de la surface de la commune. Elle est représentée par le versant Nord-Ouest de la montagne du Grand Chat, limité à l'Ouest par le torrent de la Serraz et l'Est par la Gorge du Nant. Le versant de montagne est occupé par des espaces forestiers et boisés d'intérêt paysager majeur.



#### • OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

##### Forêts à préserver :

Au-dessous de 1500 m d'altitude, le versant est occupé par la forêt communale sur une surface de 539 ha (soumise à l'ONF). Celle-ci est constituée de mélèzes, sapins, épicéas et est desservie par deux routes forestières: la route du Champenet qui mène à la maison forestière et aux captages d'eau potable et la route de Previoux. En partie haute, la route forestière du Champ dessert le haut du versant.

#### • OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

**Danger à signaler** (risque technologique), aucune construction dans ce secteur

Sur le versant du Champet, il existait une ancienne concession minière dite « du Villard », qui exploitait (dans les années 1873-1874) du minerai de fer et de manganèse. Des travers-bancs, galeries et un puits sont signalés à l'amont du lieu dit les Fruitières (d'après l'annexe n° 4 du « Porter à la connaissance » et le tableau des servitudes d'utilité publique). (Cf ; pièce 3 des annexes du rapport de présentation, pour info). Cette concession est annulée par l'arrêté du 17 août 1965 et ce secteur ne concerne pas les zones d'urbanisation de la commune.

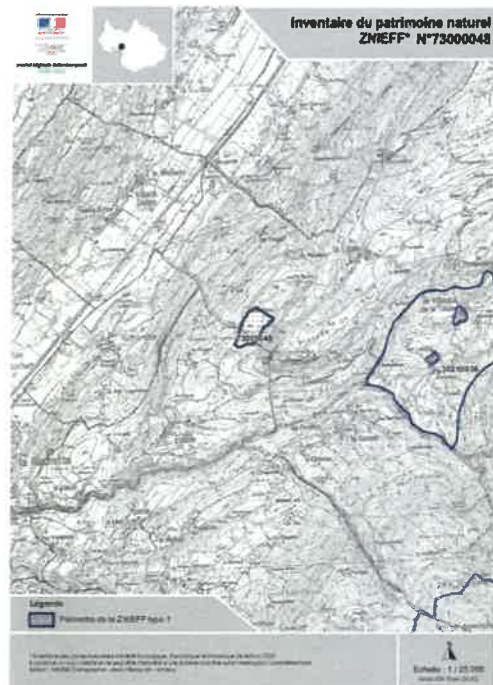
Au-dessus de 1500 m d'altitude, la lande alpine recouvre l'espace naturel jusqu'à la crête sommitale. Un sentier de randonnée mène au col de Champet.

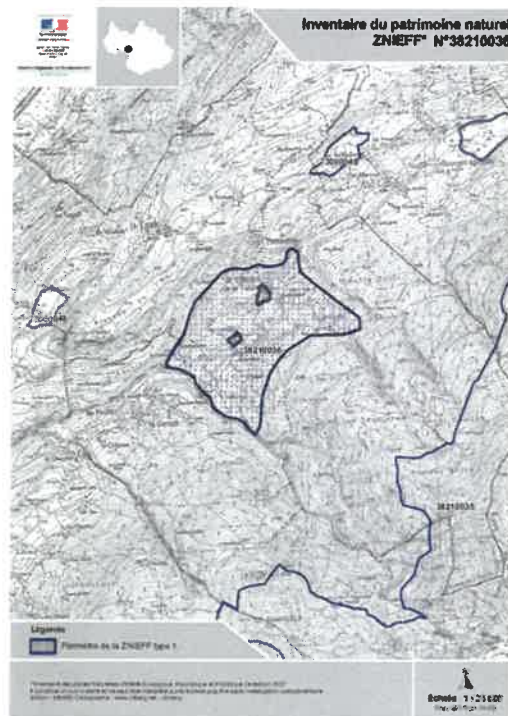
**Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (voir fiches ci-jointes) Cette partie montagnarde de la commune est concernée par une ZNIEFF de type II et 4 ZNIEFF de type I :

- ZNIEFF\* de type II : N° régional 3821 : MASSIF DE BELLEDONNE ET CHAINE DES HURTIERES



- ZNIEFF\* de type I : N° régional 38210035 : Col du Champet, col d'Albateran
- ZNIEFF\* de type I : N° régional 38210036 : Mare et bocage du Villard de la Table
- ZNIEFF\* de type I : N° régional 73000048 : Marais des Etelles
- ZNIEFF\* de type I : N° régional 73000049 : Marais des Berthollets





Elles renferment des milieux d'altitude de grand intérêt biologique.

#### **b. La vallée des Huiles :**

##### Activité agricole à maintenir

Ne pas prévoir de construction dans ce secteur

Unité paysagère remarquable, elle se situe en rive gauche du Haut Gelon et forme un replat intermédiaire parcouru par la RD 207, route rurale de caractère. L'espace est occupé par l'activité agricole sous forme de pâturages et de prés de fauche.

En partie supérieure, on trouve les hameaux des Portiers et des Fruitières en lisière de forêt, puis le hameau des Boissards constitué d'un mélange de maisons anciennes et récentes, occupées en majorité autrefois par des résidences secondaires. Cette tendance s'inverse aujourd'hui au profit de résidences principales (habitat permanent).

Zones d'extension d'habitat à regrouper autour des hameaux existants :

Plus bas, le village du Villard de la Table sur la RD 207, est assez important, avec une ancienne école aménagée en 4 gîtes communaux. **C'est sur ce site que se porte l'opération d'aménagement des 8 logements.**

Architecture locale à conserver :

A l'aval, deux petits hameaux très groupés (Le Repidon et Les Landaz) sont constitués de maisons anciennes rénovées pour l'habitat principal. Plus à l'aval, le hameau de la Martinette est constitué d'anciennes maisons rurales et de maisons récentes.

Le secteur est parcouru de sentiers pédestres, équestres et VTT.

#### **c. Le plateau de la Table :**

Zones d'extension d'habitat à regrouper autour des hameaux existants

En rive droite du Haut Gelon, à l'extrémité d'un plateau agricole, on trouve le village de la Provenchère, village aussi important que le chef-lieu en nombre d'habitants.

Le bâti ancien est rénové pour l'habitat principal,

Architecture locale à conserver : Sur le versant Sud du Pic de l'Huile on trouve deux petits hameaux habités : Le Faud et Le Defay, le long de la VC 201.

- Zones d'extension d'habitat à regrouper autour des villages et hameaux existants

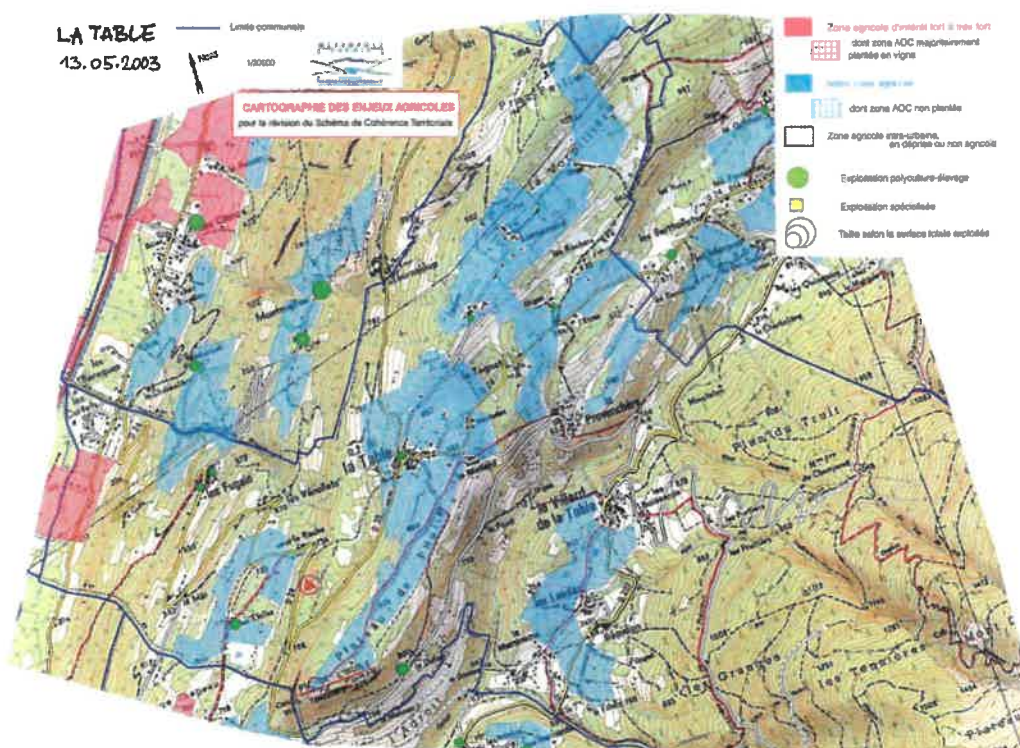
Au milieu du plateau on trouve plusieurs hameaux le long de la RD 24: Le Mollard, Le Verdelet, Le Tognet, L'Etraz, Les Rochers et enfin le Chef-lieu de la Table, gros village au bâti très groupé avec une église de grandes dimensions.

- Espace agricole à maintenir

A l'Ouest, le Pic de l'Huile se trouve un site remarquable avec vue panoramique. L'espace est bien entretenu par l'activité agricole (pâturages, prés de fauche). C'est un lieu de promenade fréquenté. A l'extrémité Ouest, on trouve les ruines de l'ancien château de L'Huile, place forte qui défendait le passage vers le col du Cucheron, la Maurienne et le Piémont.

- Site naturel à protéger :

A l'extrême pointe, près du relais France Telecom, la vue est remarquable, en surplomb sur Etable et le bassin de la Rochette. Les vues sont multiples: au Sud, les pistes de ski du Collet d'Allevard, à l'Ouest le Granier, au Nord la Savoyarde et le coteau des tours de Montmailleur, le chef-lieu.



#### Espaces naturels et agricoles à maintenir :

A l'Est le plateau de Lonsemard se développe largement. Il est parcouru par la VC 6 et est exploité activement par l'agriculture (pâturages, prés de fauche).

La partie supérieure du plateau est couverte de boisements à la Vorpillière et Praz Paillé

Au Nord, la D 23 mène à Champlarent.

En limite communale on trouve le hameau de Tournaloup sur la commune de Villard-Léger.

A l'Est de l'Etraz, les boisements humides situés au Sud de la RD 24 sont concernés par la ZNIEFF de type 1. Les roseaux qui persistent au pied des plantations d'épicéas, peupliers et mélèzes témoignent du caractère humide du site.

Une petite zone humide située sur un replat au Sud-Ouest du chef-lieu de la Table est également concernée par une ZNIEFF de type 1.

- Carte des circuits :

L'ensemble du plateau de la Table présente des points de vue lointains ou rapprochés de grande qualité; de nombreux chemins permettent d'en profiter avec des parcours balisés piétonniers, équestres ou VTT très intéressants.

#### **d. Le versant du Val Gelon**

La partie inférieure de la commune s'étage entre 800 et 300 m d'altitude, avec une pente assez soutenue de 25/100 en moyenne. Ce panneau de versant fait 1,2 km de large dans le sens horizontal et 2 km de long dans le sens vertical.

#### Espaces agricoles à maintenir :

L'espace est principalement exploité par l'activité agricole sur les replats (pâturages et prés de fauche) et par des boisements sur les parties pentues.

#### Zones d'extension autour des hameaux existants :

Le versant est desservi par la RD 24, le long de laquelle s'échelonnent plusieurs secteurs d'habitat : La Roche, Les Vérollets, Le Mât, Les Fugains.

Au dessus de sous la Roche, une ancienne carrière est aménagée en école d'escalade.

#### Zone d'habitat :

Extensions mesurées à prévoir.

Dans la vallée du Gelon, la RD 24 rejoint la RD 27 qui en parcourt la rive droite. On

trouve le hameau des Curtets où se concentre presque un tiers de la population de la commune et le lotissement des Favières (8 maisons)

### **I.1.4 Capacité en eau potable (voir annexes sanitaires)**

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé en juillet 2007 par le BET SAFEGE.

La commune dispose de 3 captages de sources :

- 2 situés à Champenet
- 1 situé aux Granges

Les sites de ces sources sont difficiles d'accès. La commune prévoit de réaliser prochainement les périmètres de protection de ces captages. Le débit de ces sources correspond à une capacité d'alimentation de plus de 600 équivalents habitants, ce qui permet d'équilibrer les besoins à moyen terme. Une 4ème source est présente sous le col du Champet.

Aucun travail de terrain, piste ou construction ne devra s'approcher de ces secteurs

Par ailleurs, en limite de la commune du Bourget en Huile, au lieu dit le Chanet, on trouve les périmètres de protection du captage de Kinkins n° 2, géré par le syndicat intercommunal d'eau potable de la Rochette.

Ces périmètres figurent au plan de servitudes de la commune de la Table.

Le réseau existant est progressivement rénové (ainsi que la desserte incendie).

La commune a sollicité le syndicat des eaux de La Rochette pour son alimentation en eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- Pour le moment, le haut de la commune est géré en régie directe.
- Le bas de la commune (Les Curtets) est alimenté par le syndicat des eaux de la Rochette.

Les études présentées par le Bureau d'Etudes SAFEGE montrent que les ressources en eau potable de la commune sont suffisantes pour l'évolution de la carte communale.

### **I.1.5 Assainissement**

La partie de la commune située dans le Val Gelon, aux Curtets, les Favières, la commune a en projet une station de traitement des eaux usées réalisée par le SIVU d'assainissement de Chamoux, dont elle fait partie.

L'ensemble du territoire est donc en assainissement non collectif, sauf les Curtets et les Favières.

La commune dispose d'une étude globale (BET François JEANNOLIN du 06 mars 1995) sur la faisabilité de l'assainissement individuel réalisée lors de la création de la carte de MARNU (14 avril 1995). Suite aux sondages réalisés, cette étude définit une carte d'aptitude des sols à l'infiltration et les filières d'assainissement individuel correspondantes ; cette étude a été réactualisée pour l'élaboration de la présente carte communale (juillet 2004) : à l'occasion de l'élaboration de la carte communale, cette étude est complétée en fonction du nouveau zonage des zones U constructibles.

Le schéma directeur d'assainissement approuvé le 11 mai 2006 fait l'objet d'une carte (éch. 1/5000è) qui définit les secteurs d'assainissement collectif et non collectif.

**En 2008 le schéma directeur d'assainissement a été complété et soumis à enquête publique (document du 30 avril 2008).**

**En 2010 la mise à jour du schéma directeur d'assainissement a été réalisée par la BET SOLEAU (carte d'aptitude des sites à l'assainissement)**

### **I.1.6 Risques naturels et technologiques (voir avis ci-joint)**

#### **1. Risques naturels :**

La commune a confié au service RTM une étude sur les risques naturels.

L'inventaire réalisé et le Plan d'indexation en « Z » fait mention de « quelques phénomènes d'ampleur négligeable » (extrait du rapport RTM) :

- Débordement très localisé du Nant des Fruitières sur la route communale entre la Martinette et sur la Motte ruissellement de versant de faible ampleur sur le hameau du Mât.

Le ruisseau des Moulins a déjà faiblement débordé au niveau des hameaux des Barraques / Les Curtets, mais la zone inondable n'est pas susceptible de s'étendre jusqu'au périmètre d'étude.

Ce même secteur n'est pas non plus menacé par la crue centennale du Gelon. « En conséquence, j'ai le plaisir de vous transmettre en pièce jointe un avis confirmant l'absence de risque naturel prévisible sur les zones urbanisées et urbanisables de la commune de la Table » (lettre au Maire du 27.11.2003 - RTM, M. ROUDMNISTKA) : copie de cet avis à voir en annexe au rapport de présentation de la carte communale.

#### **Risques technologiques :**

Une ancienne concession minière dite « du Villard » est recensée sur le versant du Champet. (Annulée en 1965).

A l'amont du lieu dit les Fruitières, présence d'anciennes galeries et puits.

#### **Risques sismiques :**

La commune est classée en zone Ib (sismicité faible).

Le Gelon coupe en deux la commune, en coulant dans la vallée des Huiles, puis la borde à nouveau dans la partie basse (plaine du Gelon).

### **I.1.7 La forêt**

Superficie : 539,81 ha

Altitude : de 860 m à 1996 m

Près du Col du Grand Cucheron, extrémité Nord-Est de la Chaîne de Belledonne orientée Sud-Ouest /Nord-Est sur une longueur de 53 km, se situe la commune de la Table.

Activités pastorales: un projet piloté par la communauté de communes vise à mettre en valeur les alpages des communes de Presle, le Vemeil, la Table. Une étude de la Chambre d'Agriculture est en cours

Les forêts de la vallée des Huiles ont une production de qualité, peu de coupes restent invendues. Pour la FC de la Table, l'infrastructure de pistes et routes est satisfaisante (intérêt écologique général et éventuel pastoralisme).

- 429,44 ha sont exploités en série de production (sapin 15 % & épicéa 37 %) : futaie résineuse irrégulière par paquets et bouquets

-101,37 ha sont hors cadre

L'exploitation de la forêt est la principale recette du budget communal (25 % des recettes). Gestion ONF.

• Réglementation des semis et plantations d'essences forestières :

L'arrêté préfectoral du 26 septembre 1994 régleme les semis et plantations d'essences forestières sur la commune de la Table, comprenant des zones interdites, des zones réglementées et des zones libres. Ce document est consultable en Mairie.

• La forêt est entièrement incluse dans une ZNIEFF de type2

Données historiques :

• Tempête des 7 & 8 novembre 1982 : plus de 16 000 m3 de chablis au réel sur écorce

• De 1984 à 1990 : 1500 m3 / an de bostryches : perte sèche énorme de la commune, jusqu'en 1995. Seuls des chablis et les coupes sanitaires ont été commercialisés

La faune :

• Patrie cynégétique : diversité des espèces

- grands mammifères : chevreuils, sangliers, cerfs

- petits mammifères : martres, fouines, belettes, renards, lièvres, blaireaux

- oiseaux : geais, grives, bécasses, pigeons ramiers et tétras-lyres en alpages, repoussés par la colonisation de l'aulne vert

- espèces protégées : écureuil roux, gélinotte des bois, rapaces

L'expansion des cerfs et chevreuils sur la commune commence à causer quelques problèmes: frottis, abrutissement de jeunes pousses (sapin). La commune loue la chasse à l'ACCA qui se charge de la gestion.

• Tourisme :

La vallée des Huiles accueille un tourisme vert diffus.

L'association « Bien vivre en Val Gelon », anime un groupe de marche très dynamique et gère une partie des circuits existants.

Un topo-guide avec 28 circuits fichés, représentant plus de 400 km de sentiers, est mis en vente à l'Office du Tourisme.

- Eté : les circuits sont empruntés par des randonneurs : piétons, cyclistes (VTT), cavaliers, qui accèdent ainsi aux parties subalpines, alpines et nivales : le Rognier (2349 m), les Grands Moulins (2496 m). L'altitude maximum sur Le massif de Belledonne est atteinte par le Grand Pic (2926 m).

- Hiver: randonneurs en raquettes jusqu'aux alpages, randonneurs à skis jusqu'aux cîmes.

## I.2 Prévisions de développement

Situation et tendance en matière de démographie, activité économique et logements,

### I.2.1 Population (Source : Insee, État civil 2006)

- Evolution

Population						
	1975	1982	1990	1999	2006	2008
<b>Population</b>	197	186	211	253	341	<b>365</b>
<b>Densité moyenne (hab/km<sup>2</sup>)</b>	13,3	12,5	14,2	17,0	23,0	25,6

On peut rappeler que la commune de la Table comptait 588 habitants (la Rochette : 411) en 1561 et 1237 habitants (la Rochette : 1272) en 1848. L'industrialisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et l'exode rural de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ont fortement désertifié ces zones de montagne.

La population a été en régression de 1962 à 1982 (- 1,6 % par an), puis en augmentation depuis 1982.

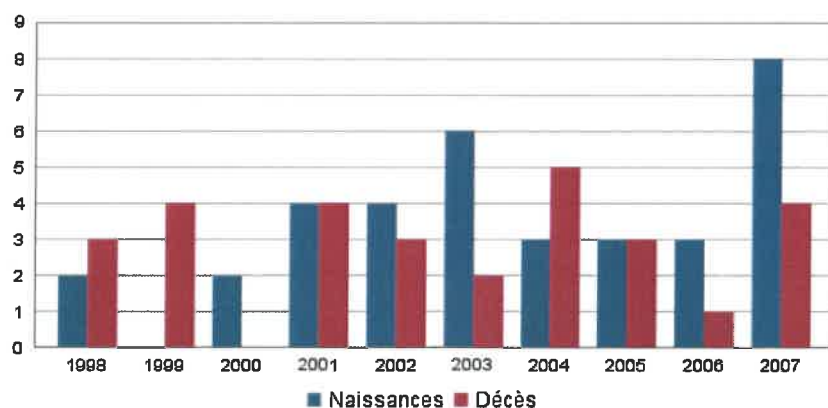
**Ce rythme s'est accéléré depuis 1999 pour atteindre une population de 365 habitants en 2008.**

On assiste à un mouvement de retour des populations dans les secteurs ruraux où le foncier est moins cher et le cadre de vie plus attractif que dans les agglomérations urbaines.

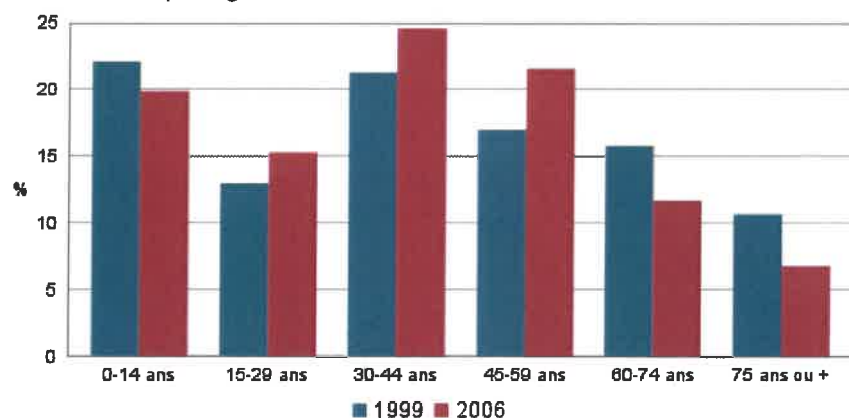
En 1999 le solde naturel restait négatif, marquant un vieillissement de la population. Parallèlement, le solde apparent (migratoire) était de plus en plus positif, indiquant des retours au pays et l'accueil d'une nouvelle population extérieure.

Depuis les années 2000 la tendance s'est inversée (avec quelques fluctuations).

**En 2007 le rapport « naissances – décès » est remarquable et positif.**



- Structure par âge entre 1999 et 2006

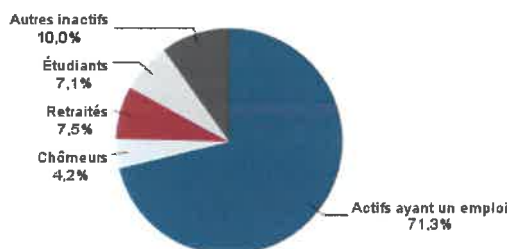


On constate un renforcement des 30-59 ans et des moins de 14 ans, tandis que le nombre des anciens diminue

- Population active : Source : Insee, RP2006 exploitation principale

Population de 15 à 64 ans par type d'activité		
	2006	1999
Ensemble	224	141
Actifs en %	75,4	78,0
dont :		
actifs ayant un emploi en %	71,3	68,8
chômeurs en %	4,2	9,2
Inactifs en %	24,6	22,0
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,1	6,4
retraités ou préretraités en %	7,5	9,2
autres inactifs en %	10,0	6,4

### Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2006

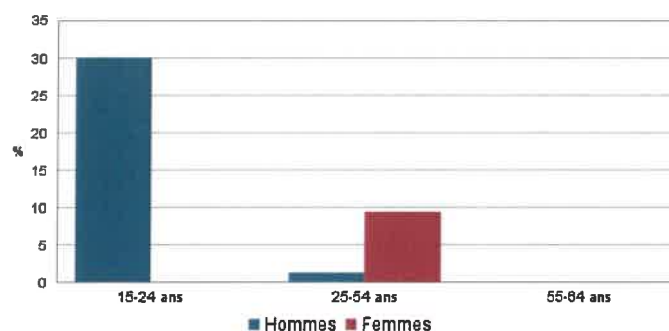


### Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans :

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans		
	2006	1999
Nombre de chômeurs	9	13
Taux de chômage en %	5,5	11,8
Taux de chômage des hommes en %	4,0	7,0
Taux de chômage des femmes en %	7,4	17,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	60,0	69,2

Un taux de chômage bas sur la commune mais les femmes plus touchées.

### Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2006



Les jeunes sont majoritairement concernés par le chômage.

On constate également qu'une petite minorité des actifs travaille encore dans la commune, tandis que le nombre de ceux travaillant à l'extérieur ne cesse d'augmenter.

Cela traduit la progression de la vocation résidentielle de la commune pour une population qui va travailler quotidiennement dans les bassins d'emploi environnants (la Rochette, le Grésivaudan, Chambéry...).

## I.2.2 Logement et rythme de construction Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales

### - Logements par catégorie, type et statut d'occupation

Évolution du nombre de logements par catégorie						
	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Ensemble	206	232	248	234	224	273
Résidences principales	95	87	82	79	104	142
Résidences secondaires et logements occasionnels	58	115	139	124	91	90
Logements vacants	53	30	27	31	29	41

Le nombre de résidences principales augmente tandis que les résidences secondaires se transforment. Certaines résidences secondaires sont devenues résidences principales. Le nombre de résidences secondaires et logements occasionnels reste cependant important démontrant l'attractivité touristique ou de villégiature de la commune.

### Catégories et types de logements

Catégories et types de logements				
	2006	%	1999	%
Ensemble	273	100,0	224	100,0
<b>Résidences principales</b>	<b>142</b>	51,9	104	46,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	90	33,0	91	40,6
Logements vacants	41	15,1	29	12,9
Maisons	259	95,1	214	95,5
Appartements	10	3,8	7	3,1

Résidences principales selon le statut d'occupation : **La quasi totalité (89%) des logements sont des maisons individuelles.**

Résidences principales selon le statut d'occupation						
	2006				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	142	100,0	341	16	104	100,0
Propriétaire	126	88,8	307	18	93	89,4
Locataire	14	9,9	32	4	9	8,7
dont d'un logement HLM loué vide	2	1,3	7	4	3	2,9
Logé gratuitement	2	1,3	2	2	2	1,9

**90% de propriétaires** pour moins de 10% des habitants locataires.

## Résidences principales selon le nombre de pièces

Résidences principales selon le nombre de pièces				
	2006	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	<b>142</b>	100,0	104	100,0
<b>1 pièce</b>	<b>1</b>	0,7	0	0,0
<b>2 pièces</b>	<b>9</b>	6,6	10	9,6
<b>3 pièces</b>	<b>20</b>	13,8	26	25,0
<b>4 pièces</b>	<b>46</b>	32,2	34	32,7
<b>5 pièces ou plus</b>	<b>66</b>	46,7	34	32,7

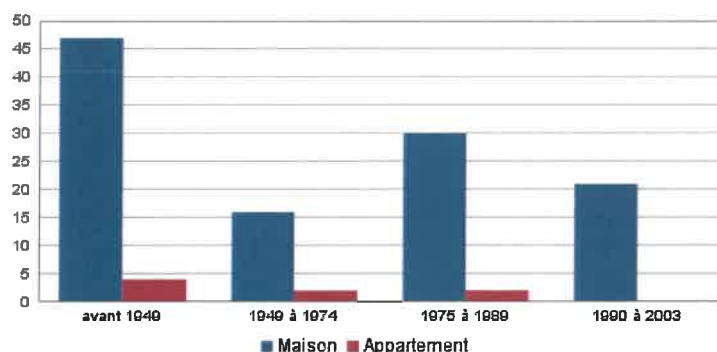
On constate une majorité de grands logements (près de 80%).

## Nombre moyen de pièces des résidences principales

Nombre moyen de pièces des résidences principales		
	2006	1999
<b>Nombre moyen de pièces par résidence principale</b>	4,5	4,0
<b>- maison</b>	4,6	4,1
<b>- appartement</b>	3,1	3,0

Un nombre de pièces par logement en augmentation entre 1999 et 2006.

## Résidences principales en 2006 selon le type de logement et la période d'achèvement



La maison individuelle domine toute autre construction, Aucun appartement n'a été construit entre 1990 et 2003.

## - Construction neuve / Logements commencés

année	Nombre de logements commencés				
	Individuels purs	Individuels groupés	collectifs	en résidence	total
1999	2	0	0	0	2
2000	2	0	0	0	2
2001	1	0	1	0	2
2002	3	0	0	0	3
2003	4	0	0	0	4
2004	4	0	0	0	4
2005	9	0	0	0	9
2006	6	0	0	0	6
2007	5	0	0	0	5
2008	4	0	0	0	4

De 1990 à 2002, la moyenne de la construction a été de 2,3 logements neufs par an.

Une accélération dans les années 2005 à 2007 est constatée.

Rythme moyen de construction depuis 1999 sur 10 ans : 4 logements par an

Le rythme retenu pour l'évolution de la carte communale sera de 4 logements par an.

année	Surface de logements commencés (en m <sup>2</sup> )				
	individuels purs	individuels groupés	collectifs	en résidence	total
1999	290	0	0	0	290
2000	263	0	0	0	263
2001	64	0	1	0	65
2002	494	0	0	0	494
2003	464	0	0	0	464
2004	514	0	0	0	514
2005	977	0	0	0	977
2006	2147	0	0	0	2147
2007	627	0	0	0	627
2008	454	0	0	0	454

La surface moyenne par logement varie entre 120 m<sup>2</sup> et 160 m<sup>2</sup>.

Depuis 2000, 90 m<sup>2</sup> de locaux artisanaux et 131 m<sup>2</sup> de locaux agricoles ont été construits.

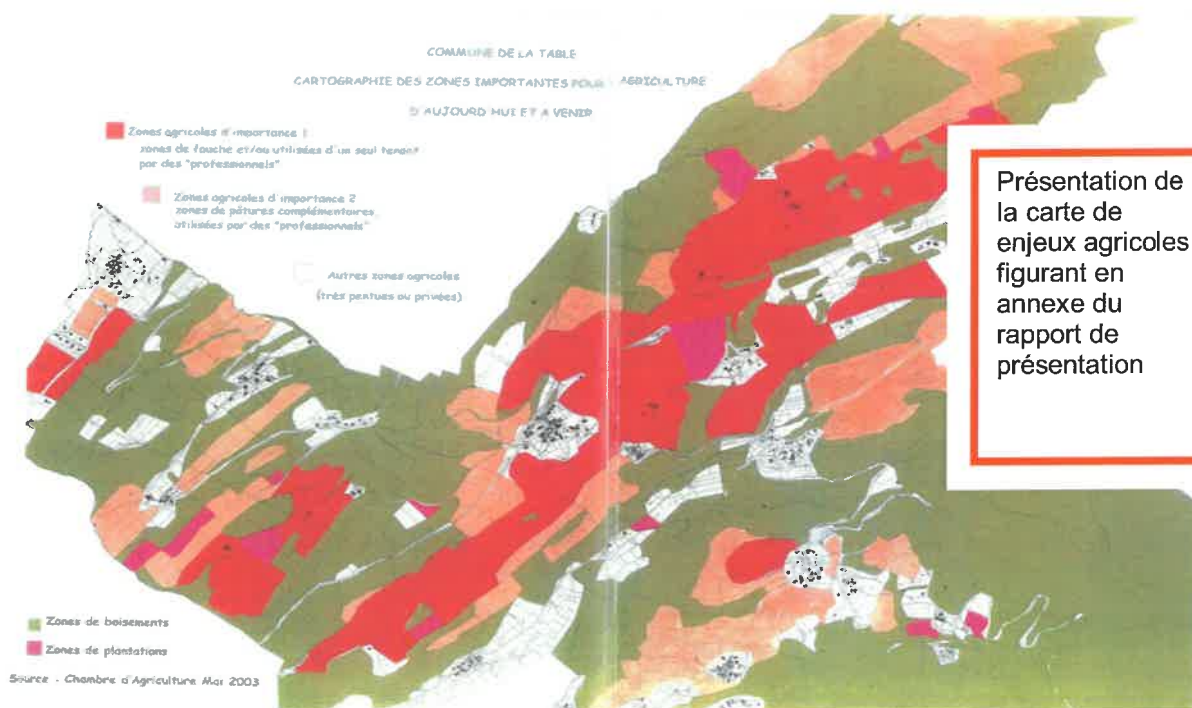
**Logements sociaux :** Actuellement la commune dispose de 4 logements locatifs sociaux et envisage la construction de 8 logements supplémentaires dans le cadre de la révision de la carte communale.

A noter : un Plan Local de l'Habitat (PLH) est en cours.

### I.2.3 Activité agricole

• Voir le diagnostic agricole et la carte des enjeux agricoles réalisés par la Chambre d'Agriculture (carte reproduite ci-joint), ainsi que la cartographie (ci-jointe) générale des enjeux agricoles du secteur dressé par le SCOT de Métropole Savoie.

#### Enjeux agricoles



### 1.2.4 Autres activités économiques

La commune accueille quelques activités réparties sur l'ensemble de la commune.

- Bar : Les Curtets
- Auberge communale : Chef-lieu
- Maçonnerie : les Landaz
- Production d'électricité : la Martinette
- Réémetteur : Pic de l'Huille
- Bureau d'études
- Coiffeuse

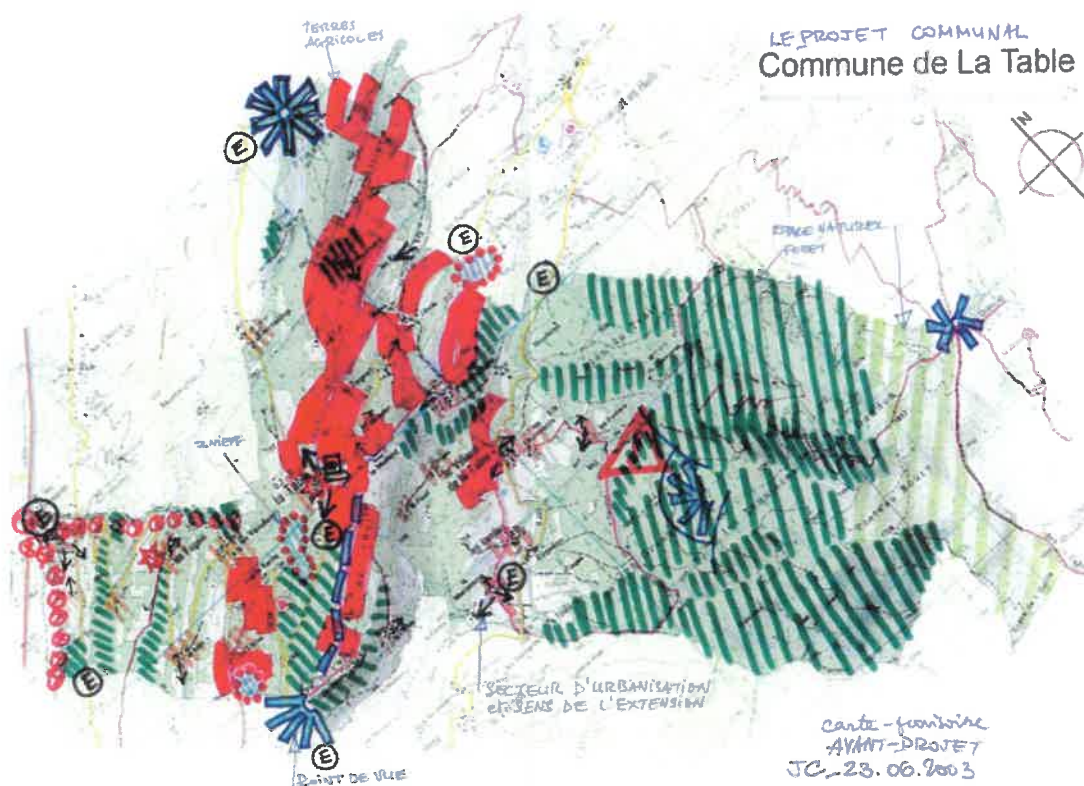
### 1.2.5 Les ressources communales :

Ce sont les taxes et les revenus de la forêt.

## II. LE PROJET COMMUNAL

### II.A Les choix retenus

- **Equilibre protection-développement** : voir la carte de synthèse ci-jointe élaborée comme document d'orientation du SCOT de Métropole Savoie



La majorité du territoire communal n'est pas urbanisée : plus de 1400 ha, soit 97 % de la surface de la commune sont réservés aux terres agricoles et aux espaces naturels et paysagers.

Pour ce qui concerne le développement de l'habitat, la capacité des zones U de la carte communale sera dimensionnée en cohérence avec les prévisions fixées dans le SCOT de Métropole Savoie L'évolution de la construction neuve pour l'habitat devrait se faire au rythme de 4 logements par an en moyenne.

Dans cette zone de montagne où le terrain plat est rare, les parcelles construites sont assez vastes. Par contre la rénovation et l'extension du bâti ancien existant consomment peu d'espace.

### Rappels :

Prise en compte du SCOT de Métropole Savoie

- Schéma paysager : Le territoire de la commune de la Table est repéré en : « espace paysager remarquable »
- « espaces naturels forestiers et boisés »
- « front paysager de piémont de montagne »
- « sommets »
- « route verte », « axe vitrine »
- « flancs paysagers »

De plus une charte paysagère (CAUE) a été signée avec le Conseil Général en 2007.

## **Enjeux agricoles**

- « zone agricole d'intérêt fort » (céréales)
- « autre zone agricole » (pâturages, prés de fauche)

## **II.B les objectifs de développement**

### **En cohérence avec les décisions de la carte communale approuvée le 11 mai 2006 :**

Les choix retenus par la commune pour l'aménagement de son territoire sont les suivants :

- Préserver les espaces naturels et paysagers caractéristiques du patrimoine montagnard
- Protéger les terres nécessaires au maintien de l'activité agricole (en respectant le diagnostic de l'étude réalisée par la Chambre d'Agriculture en juin 2003)
- Structurer l'urbanisation en continuité des villages et hameaux existants et renforcer Le Villard.
- Dynamiser la commune par de nouveaux projets d'aménagement

Le territoire de la commune est entièrement classé en zone de montagne.

Les choix retenus respectent les prescriptions de la Loi Montagne.

L'objectif d'équilibre entre Aménagement et Protection est largement favorisé pour la protection des espaces agricoles, forestiers et naturels pour cette commune typiquement montagnarde.

### **a) Préserver les espaces naturels et paysagers**, éléments identitaires du grand paysage de la Table :

Les espaces naturels et paysagers sont préservés :

- d'un point de vue écologique en raison de la qualité des milieux qu'il renferment et du refuge qu'ils constituent pour la flore et la faune locales

- d'un point de vue esthétique, comme éléments caractéristiques du paysage montagnard de la commune

Ces espaces ont été inventoriés dans l'analyse paysagère :

- la montagne du Grand Chat: la forêt communale, soumise au régime forestier (ONF), les forêts privées, qui couvrent le versant, les landes alpines. Ces espaces sont concernés par la ZNIEFF de type 1 « cols du Champet et de l'Albaretan »
- dans la vallée des Huiles: les versants boisés qui accompagnent le cours du Gelon
- sur le plateau de l'Huile: le site remarquable du Pic de l'Huile, à l'Etraz, le secteur de la ZNIEFF « des marais de Berthollets », à la Table, le secteur de la ZNIEFF « Mare et bocage du Villard de la Table », les boisements existants sur le plateau de Lonsemard à la Vorpillière et Praz Paillé, les boisements et forêts privées
- dans le versant du Val Gelon: le secteur de la ZNIEFF « marais des Etelles », les boisements existants sur les parties pentues de tout le versant

Ces espaces sont préservés en cohérence avec l'inventaire des enjeux paysagers réalisé dans les études préliminaires du Schéma Directeur (SCOT de Métropole Savoie). Ces espaces sont classés en zone N dans la carte communale. C'est grâce à l'agriculture que ces espaces restent préservés.

On protégera aussi les milieux humides repérés par le CPNS (conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie). Les cartographies sont placées en annexe à la fin du rapport de présentation.

### **b) Protéger les terres agricoles**

La Table est une commune de montagne où l'activité agricole est très présente comme on l'a vu dans le diagnostic agricole et la cartographie de l'importance des terrains agricoles.

Les terres agricoles sont protégées afin de conserver les surfaces permettant aux exploitations agricoles actuelles et futures de disposer d'un outil de travail performant.

Ces espaces agricoles ont été inventoriés dans l'analyse, la Charte paysagère et la carte, ainsi que dans le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture.

Ce sont :

- dans la vallée des Huiles : les plateaux agricoles (pâturages et prés de fauche) situés au Villard de la Table et les Landaz
- sur le plateau de la Table : les plateaux du Pic de l'Huile et de Lonsemard
- sur le versant du Val Gelon : les replats de Sous la Roche, Le Mât, Les Fugains
- dans le Val Gelon : les espaces agricoles des Curtets (culture de céréales)

Ces espaces sont protégés en cohérence avec la carte des enjeux agricoles réalisée dans les études préliminaires du Schéma Directeur (SCOT de Métropole Savoie).

Ces espaces agricoles sont classés en zone N dans la carte communale.

C'est grâce à l'agriculture que ces espaces restent « ouverts ».

### **c) Structurer l'urbanisation**

L'urbanisation de la Table, si l'on peut employer ce terme pour cette commune de montagne essentiellement rurale, se présente sous forme d'une vingtaine de villages et hameaux d'habitat ancien, éparpillés dans la vallée des Huiles, le plateau de la Table et le versant du Val Gelon.

Ces groupements d'habitat sont constitués d'un tissu bâti ancien très serré.

L'espace agricole donne l'impression d'avoir été économisé au maximum. Il ne se trouve pratiquement pas de maison isolée.

Les villages et hameaux se trouvent sur des espaces d'où l'on accède facilement au terroir agricole. Les groupements bâtis (villages, hameaux) sont constitués de grosses maisons construites en pierre locale, à larges toits débordants couverts en lauzes ou en ardoises (pente environ 30 %) et comprenant d'anciennes étables, granges à foin et 1 ou 2 pièces d'habitation.

Sans se contenter de recopier l'architecture traditionnelle, la rénovation, la restructuration et la construction neuve devront s'inspirer des savoir-faire locaux et les mettre en valeur.

Bon nombre de ces bâtiments est encore à rénover et à réaménager pour l'habitat principal. Ce tissu bâti ancien est souvent complété par quelques constructions nouvelles implantées en périphérie des villages et hameaux.

La révision de la carte communale a mis en avant le site du Villard de la Table comme porteur du développement attendu (personnes âgées et familles (8 logements)).

Seuls quelques ajustements du zonage ont été réalisés sur 5 hameaux..

**En conclusion :** les modifications souhaitées par la commune ne remettent pas en question les fondements de la carte communale 2006.

**L'évolution demandée par la commune correspond à un ajustement de la carte aux nouvelles demandes et en particulier au projet communal au Villard de La Table sur l'axe La Rochette - Le Bourget en Huile.**

Cette opération devrait permettre la réalisation de 8 logements à caractère social dont 4 pour accueillir des personnes âgées (logements adaptés). en compatibilité avec l'étude du TDS de Montmélian .

Les étages seront destinés à des couples et familles voulant revenir « au pays ».

### **Le dossier de la carte communale :**

Contrairement au PLU, la Carte Communale ne dispose pas d'un règlement écrit pour chaque zone. C'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

## II.C Le projet communal et sa traduction réglementaire :

La commune de La Table souhaite un développement mesuré et contrôlé (terrains communaux au Villard) et a repéré les quelques ajustements de zonage sur les villages et hameaux compatibles avec les lois d'aménagement.

Ces choix doivent se traduire ainsi :

Construction de 8 logements (4 adaptés et 4 sociaux par la SEMCODA) au Villard correspondant à une évolution du zonage de : 0,74 ha.

Quelques sites reçoivent une petite extension en zone U :

- La Martinette : 0,21 ha
- Les Portiers : 0,11 ha
- La Provenchère : 0,08 ha
- Le Defay : 0,03 ha
- Le Faud : 0,02 ha

Une erreur de calcul de la carte communale 2005 sur la zone constructible aux Curtets fait apparaître une différence de surface (en moins) de 0,02 ha

D'autres sites avaient été envisagés mais n'ont pu être retenus pour non-conformité à la loi « Montagne » ou insuffisance de réseaux ou d'assainissement.

Pour la validation du zonage U, une étude complémentaire au schéma directeur d'assainissement a été réalisée par la BET SOLEAU.

Le schéma directeur de l'eau potable a été réalisé en juillet 2007 et complété en 2010.

Bilan :

**La surface totale créée représente 1,17 ha.**

Surface totale disponible intégrant les disponibilités de la carte communale 2006: 7,00 ha

Surfaces totales de la nouvelle carte communale : 43,45 ha de zones urbaines (U)

Les sites du développement ne sont pas en opposition avec le zonage du SCOT (paysage, agriculture...)

Prise en compte des données du SCOT de Métropole Savoie et compatibilité de la carte communale

On propose de retenir une moyenne de 800 à 1000 m<sup>2</sup>/logement.

- à l'origine Métropole Savoie comptait 1000 m<sup>2</sup> par logement + 30% liés aux aménagements (cf. calculs présentés dans la carte communale 2006). De plus, certains terrains, bien que constructibles, ne viennent pas sur le marché du foncier et ne seront pas construits dans 10 ans : c'est la rétention foncière.

Afin de ne pas organiser la pénurie foncière et de ne pas enfermer les communes dans un carcan, Métropole Savoie propose de retenir une marge de manoeuvre de 2.

Taux de rétention de 1 terrain sur 2 (non mis sur le marché).

Communes	Surface des extensions (hectares)	Surface globale (hectares)
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	51	210
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	11	45
LA TABLE	18	45
LA TRINITE	11	20
LE VERNEIL	5	15
VILLARD-D'HERY	8	26
VILLARD-LEGER	6	56
VILLARD-SALLET	8	19
VILLAROUX	11	23

**Les surfaces du SCOT étaient de 18 ha en extension pour la commune.**

**Les zones U ne devaient pas dépasser 45 ha.**

Projections :

**Dans l'hypothèse de 5 logements/an, il y aura, en 2018 (à 8 ans) 40 logements supplémentaires soit (40 x 1000 m<sup>2</sup>) à 4 ha consommés environ.**

En intégrant la rétention foncière, les potentialités maximales pour l'habitat (densification et extension) dans le cadre de la carte communale à l'horizon 2018 seraient donc de 8 ha (4 ha x 2).

## Présentation synthétique et rapprochement / carte communale 2006

Tableau des surfaces des zonages				
Carte communale			2006	2010
	<b>N</b>	Zones Naturelles	1 442,73 ha.	1 441,55 ha.
	<b>U</b>	Zones Constructibles	42,28 ha.	43,45 ha.
		Total superficie de la Commune :	1 485,00 ha.	1 485,00 ha.
	Zones Constructibles U			
	<b>Plan 2.1</b>			
	1	La Martinette	5,4880 ha.	5,6979 ha.
	2	Repidon	0,7331 ha.	0,7331 ha.
	3	Les Landaz	2,0891 ha.	2,0891 ha.
	4	Le Villard	5,5835 ha.	6,3252 ha.
	5	Les Portiers	1,3163 ha.	1,4294 ha.
		<b>Total C</b>	<b>15,2100 ha.</b>	<b>16,2747 ha.</b>
	<b>Plan 2.2</b>			
	6	Le Defay	1,4825 ha.	1,5177 ha.
	7	Le Faud	0,7539 ha.	0,7712 ha.
	8	La Table	3,9406 ha.	3,9406 ha.
	9	Le Mollard	1,1777 ha.	1,1777 ha.
	10	Verdellet	0,8381 ha.	0,8381 ha.
	11	La Provenchere	2,3259 ha.	2,4041 ha.
	12	Le Tognet	2,0166 ha.	2,0166 ha.
	13	Sur Le Tognet	0,6435 ha.	0,6435 ha.
	14	L'Etraz	0,5949 ha.	0,5949 ha.
	15	Lonsemard	1,4080 ha.	1,4080 ha.
	16	Le Mat	0,6015 ha.	0,6015 ha.
		<b>Total C</b>	<b>15,7832 ha.</b>	<b>15,9139 ha.</b>
	<b>Plan 2.3</b>			
	17	Les Verollets	0,7271 ha.	0,7271 ha.
	18	Les Fugains	1,7655 ha.	1,7655 ha.
	19	Aux Favières	2,2717 ha.	2,2717 ha.
	20	Les Curtets	6,5175 ha.	6,4965 ha.
		<b>Total C</b>	<b>11,2818 ha.</b>	<b>11,2608 ha.</b>

**Total des surfaces en extension : 1,1744 ha**

### Potentialités de la carte communale :

Surface totale constructible intégrant les surfaces disponibles dans la carte communale actuelle :

(- report de 15 nouvelles constructions) : 7,48 ha - 1,65 ha = 5,83 ha

Surfaces créées à l'occasion de la révision de la carte communale : 1,17 ha

**Soit total disponible :**

- 7,00 ha en zone U

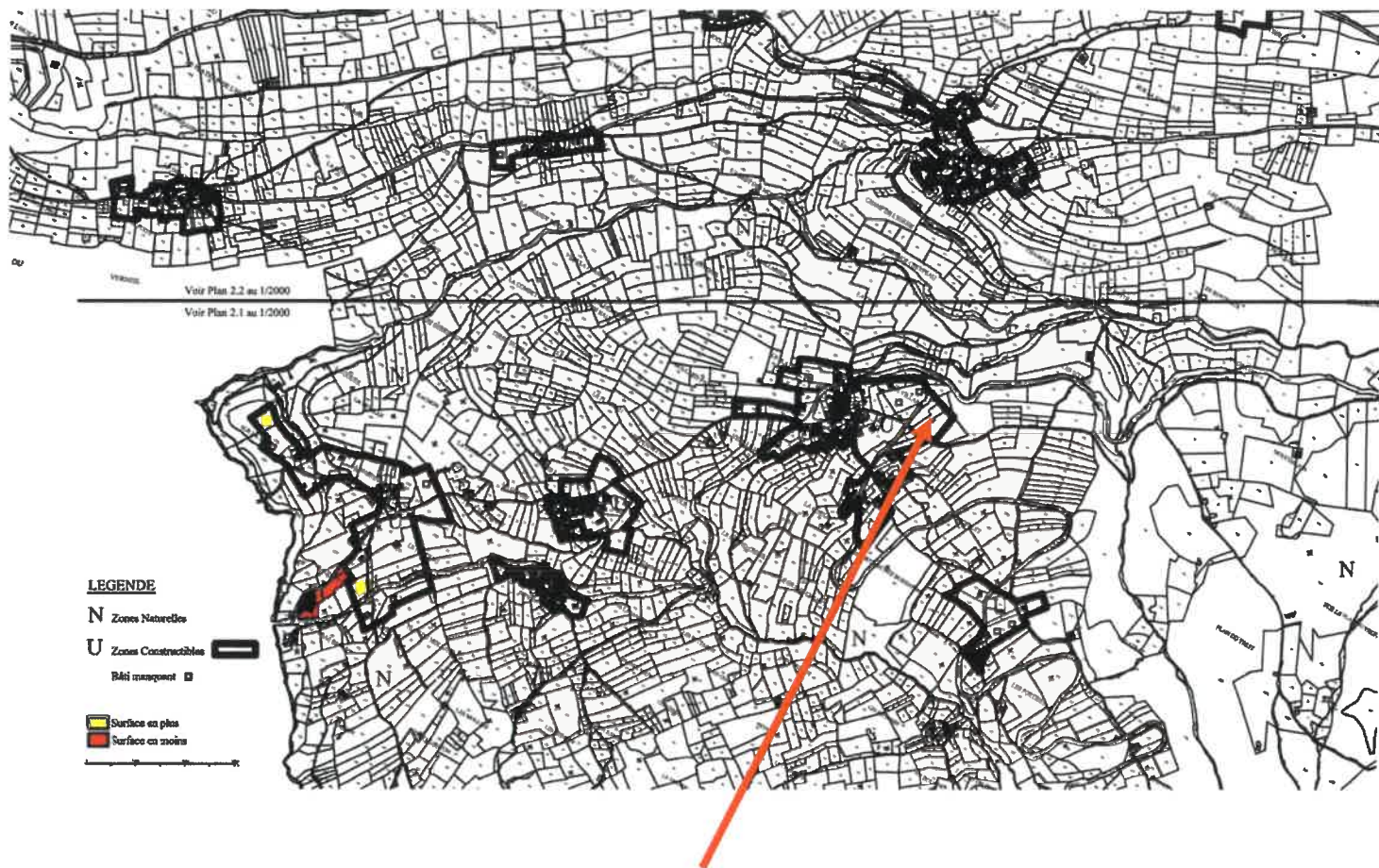
**Surfaces totales dans la carte communale :**

- 8,65 ha d'extension depuis 2005

- 43,45 ha de zones urbaines (U)

(pour 18 ha potentiels en extension et 45 ha en total de zones urbaines au SCOT)

Evolution de la carte communale : carte de rapprochement  
Présentation des évolutions majeures



Site du Villard de la Table

